

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27 janvier 2022 à 19 heures 00 par visioconférence

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 22 janvier 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 21 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

a) 19 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

Luc ADONETH - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Patrick BUHL - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Yves DUSSOURD - Thomas GOETTMANN - Catherine GREIGERT - Sylvie HIRTZ - Noëllie HESTIN - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Christophe KNOBLOCH - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT - Nathalie ROUSSEL - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT

b) 2 délégués suppléants avec droit de vote

Vincent GRISS - Monique HOULNÉ

Sont absents excusés (12) : (1 pouvoir donné à 1 membre présent)

Charles ANDREA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Denis DIGEL - Robert ENGEL - Christian MEMHELD - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Claude SCHALLER - Christian SCHLEIFER - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Yvette WALSPURGER - Philippe WOTLING

Sont absents (20) :

Claude ABEL - Hélène BACHMANN - Emmanuel ESCHRICHE - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD - Nadège HORNBECK - Alex JEHL - Pascal JEHL - Denise KEMPF - Mathieu KLOTZ - Mathieu LAUFENBURGER - Régine ORSATI - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Sébastien SCHWOERER - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH - Jean-Michel VOEGELI - Michel WIRA -

Assistent également à la séance :

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER, ainsi que Philippe STEEGER (*directeur général des services de la communauté de communes de SÉLESTAT*)

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion en visioconférence. Il procède à l'appel nominatif de chacun des 20 délégués présents avec lui (18 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte deux points, dont le second a fait l'objet d'une note de synthèse adressée aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Orientations budgétaires pour l'exercice 2022
3. Prorogation de la convention d'objectifs avec la Maison de la Nature pour l'animation du projet alimentaire territorial
4. Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Le Président
du PETR



Patrick BARBIER

Le Secrétaire
de séance



LUC ADONET

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

**Délibération n° 2022-I-04 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA
PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION
« ALSACE MARCHÉS PUBLICS »**

La plateforme dénommée « *Alsace Marchés Publics* » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'ALSACE,
- Ville de STRASBOURG,
- Ville de MULHOUSE,
- Eurométropole de STRASBOURG,
- MULHOUSE ALSACE Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme *Alsace Marchés Publics* est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur,
- faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres,
- partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au comité syndical de renouveler l'adhésion du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE à cette plateforme afin de répondre aux besoins du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE.

La Collectivité européenne d'ALSACE (CEA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'ALSACE, la ville et l'Eurométropole de STRASBOURG, la ville de MULHOUSE et MULHOUSE ALSACE agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « *Alsace Marchés Publics* ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31 janvier 2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence

**Délibération n° 2022-I-04 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA
PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION « ALSACE
MARCHÉS PUBLICS » (suite)**

Cette convention est conclue avec la CEA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « *Alsace Marchés Publics* » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

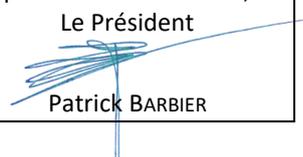
**Décide de renouveler l'adhésion du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE à la plate-
forme « *Alsace Marchés Publics* » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit**

**Approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « *Alsace Mar-
chés Publics* » et de la charte d'utilisation des services annexées à la présente
délibération**

Autorise le Président à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

Affiché au siège du syndicat mixte le **2 mars 2022**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **2 mars 2022**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Patrick BARBIER